



Ville de Fort-de-France

DGACP/DCVDP/SGDPCP

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Maire de la Ville de Fort de France informe

- les exploitants des supports publicitaires,
- les propriétaires des supports publicitaires,
- les bénéficiaires des supports,

que la date limite de la déclaration annuelle des supports publicitaires existants au 1^{er} janvier 2015, était fixée au 1^{er} Mars 2016. Il en est de même pour toute nouvelle installation ou suppression de supports publicitaires après le 1^{er} janvier 2015.

Afin d'éviter toute taxation d'office dans les conditions fixées par l'Article R2333-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire invite les professionnels retardataires à effectuer leur déclaration dans les plus brefs délais.

Le formulaire de déclaration est disponible sur le site de la Ville à l'adresse suivante : <http://www.fortdefrance.fr> (rubrique : publicité).

Le Service Gestion du Domaine Public Communal et Publicité (Tél. : 0596 48 30 80) se tient à votre disposition pour toute information complémentaire.